



(Association loi du 1/7/1901)

Siège Social :

Chez Monsieur Reynold IGNACE

2, Clos du Martinet

5, rue Edouard BRANLY

83400 – HYERES

ASSEMBLEES GENERALES

Vendredi 20 mai 2022

EXTRA ORDINAIRE : 18h15

ORDINAIRE : 18h45

Le Président débute la séance en présence des membres du conseil d'administration du CIL et remercie l'assemblée d'avoir répondu à l'invitation.

Il rappelle que seuls peuvent voter, les adhérents membres du CIL des Rougières.

I - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (AGE)

Début de l'AGE à 18h15.

L'objectif de l'AGE est de proposer la modification de l'article 2 des statuts du CIL.

La raison de cette proposition, est que le CIL a été échaudé lors de son recours contre le PC Green Park car rejeté au motif de l'intérêt à agir, alors que les premières habitations du quartier ne sont qu'à 38 mètres des 165 futurs logements.

Il est donc proposé aujourd'hui d'élargir le périmètre d'action de notre CIL.

Nous en profitons également pour corriger une coquille sur notre périmètre (le chemin Macany est une des voies internes de circulation mais ne circonscrit pas pour autant le quartier) et pour englober également le chemin des Rougières dont bon nombre de ses riverains adhèrent à notre CIL.

Proposition lue en AGE :

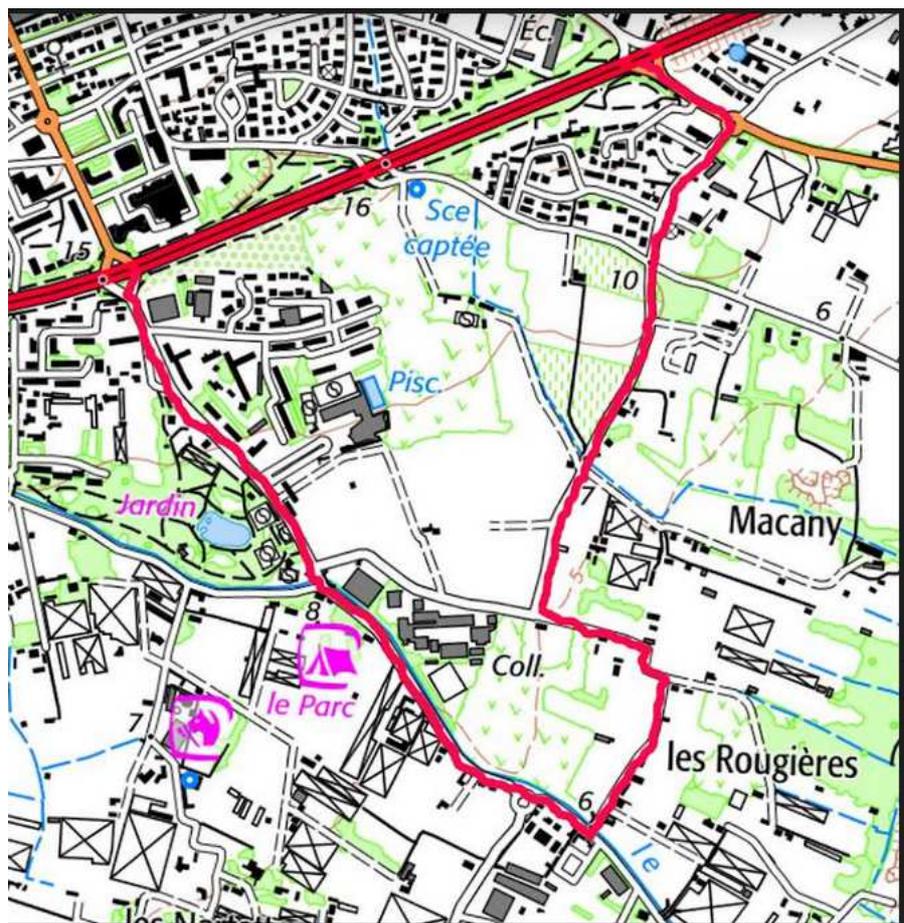
« *L'association exerce son activité sur le quartier circonscrit :*

- *A l'Ouest par l'Avenue Ambroise Thomas puis, dans sa continuité, par le chemin du Roubaud,*
- *Au Nord par l'Avenue Léopold Ritondale,*
- *Au Sud par le chemin des Rougières,*
- *A l'Est par le chemin du Soldat Macri puis par l'avenue Alfred Decugis*

Ainsi que sur toutes activités, installations, constructions, provenant des quartiers et zones limitrophes qui impactent l'usage des voies de circulation périphériques désignées ci-dessus.

L'association englobe également dans son périmètre d'action les habitations riveraines du chemin des Rougières dont le CIL tire son nom ».

Avant le vote, une discussion s'engage sur le périmètre du « chemin des Rougières » qui trouve son épilogue avec l'intervention de Thierry Tessore, membre du CA et riverain du chemin des Rougières.



La proposition de changement des statuts, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Clôture de l'AGE à 18h30.

II - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO)

Début de l'AGO à 18h45.

1 - Rapport moral

Le Président présente son rapport moral :

« Cela fait plus de deux ans que nous ne nous étions pas réunis et cela fait vraiment plaisir de vous revoir. Deux années difficiles qui ont été marquées par des vagues successives de COVID-19 ; nous empêchant d'organiser nos AG dans de bonnes conditions.

J'ai tenu à commencer mon rapport moral en rendant hommage à toutes les personnes de notre quartier qui nous ont quittés ces deux dernières années.

Parmi elles, Huguette LAURENT de la copropriété « Le Debussy », qui nous aidait régulièrement au sein du CIL et Michel LEBLOAS, président de la copropriété « Les Hespérides » et membre regretté de notre conseil d'administration, qui nous a quitté quelques jours seulement après notre dernière AG.

Nous sommes accueillis aujourd'hui par le principal du collège Gustave Roux, Laurent GUILLET, excusé ce soir et par la présidente des parents d'élèves, Aurélie PAYET, qui a une double casquette puisqu'elle habite également dans notre quartier. Je tiens donc à les remercier tous deux pour leur accueil.

Je remercie enfin les membres de notre bureau et de notre conseil d'administration pour le travail accompli au cours de ces deux années pour le moins mouvementées.

Tout d'abord, je tiens à préciser que si nous organisons notre AG ici au collège Gustave ROUX, c'est parce que, lorsque nous avons demandé une salle municipale pour l'organiser, l'adjoint en charge des CIL, Monsieur FRATELLIA GUIOL nous a fait la réponse suivante :

« Si l'assemblée générale que vous prévoyez ne met pas à son ordre du jour les sujets qui correspondent réglementairement au statut des CIL (amélioration du cadre de vie des habitants, circulation, voirie, sécurité, etc...), nous pouvons considérer que cette réunion ne relève pas des relations habituelles entre un CIL et la commune, et dans cette condition, cette dernière ne sera pas représentée.

En revanche, si l'objet de votre réunion portait sur la vie quotidienne de votre quartier, j'y serais présent avec les fonctionnaires concernés et ce n'est que dans ces conditions que la salle vous serait allouée.

Un CIL a bien entendu le droit de critiquer l'action municipale, de réclamer des aménagements, mais il nous paraît sortir de sa vocation quand il se transforme en lieu d'expression politisé directement ou indirectement ».

Au CA, nous avons trouvé cet ultimatum inacceptable. Non pas que nous ne souhaitions pas fournir l'ordre du jour de notre AG, nous l'aurions fait en temps voulu et en bonne intelligence, mais il est scandaleux qu'on nous impose les sujets que nous devons ou pas aborder.

Il ne vous a sans doute pas échappé que nous étions en période électorale ; Des salles municipales sont donc mises à disposition des candidats afin d'organiser leurs meetings de campagne. Ont-ils eu eux aussi les mêmes conditions que nous pour réserver une salle ?

Leur a-t-on expressément demandé de ne pas « *transformer la salle en un lieu d'expression politisé* » ?

Ou est-ce seulement le CIL des Rougières, le vilain petit canard des CIL hyérois, qu'on empêche de s'exprimer librement ?

Au sein du CA, nous avons donc pris unanimement la décision de prendre en charge la location de la salle, afin d'avoir cette liberté d'expression qui nous semble tout simplement normale et nécessaire dans une démocratie apaisée.

J'ai également répondu à Sébastien FRATELLIA GUIOL en ces termes :

« Nous sommes heureux de lire que vous condamnez désormais la politisation des CIL car vous n'êtes pas sans savoir que cela n'a malheureusement pas toujours été le cas. Nous avons en effet été profondément choqués que des président(e)s de CIL puissent s'afficher comme tels sur votre liste électorale lors de la dernière campagne municipale, ou que d'autres appellent ouvertement à voter pour vous, tout ceci en parfaite violation de la loi du 1er juillet 1901.

Et puisque vous semblez visiblement dans de meilleures dispositions à l'égard de la neutralité des CIL, c'est avec grand plaisir que nous vous invitons à assister à notre assemblée générale ainsi qu'à l'apéritif qui la clôturera.

Vous constaterez ainsi que nos statuts sont toujours parfaitement respectés, comme peuvent en attester nos procès-verbaux d'assemblées générales que nous sommes, à ma connaissance, un des rares CIL à mettre publiquement en ligne ».

N'en déplaise à certains, nous ne sommes pas politisés mais seulement « vent debout » contre un projet de construction pharaonique qui comptait, dans la seule version officielle que nous avons pu consulter jusqu'à présent, pas moins de 1258 logements et 7000 m² de commerces et de bureaux, en zone inondable.

Ce n'est pas la gestion municipale que nous remettons en question au sein de notre CIL, mais bien une politique d'urbanisation datant d'un autre siècle et qui ne nous semble pas appréhender les conséquences du réchauffement climatique, l'apparition de nouveaux îlots de chaleur urbain, le risque de submersion marine, les inondations et qui n'hésite pas à sacrifier des terres nourricières sur l'autel des insatiables appétits immobiliers de nos chers lobbyistes du BTP.

Dans le PLU hyérois, il n'y a, en revanche, pas de solution proposée pour créer des emplois, ni même pour les retenir d'ailleurs, pour réussir la mixité sociale ou bien encore pour permettre à de jeunes familles d'accéder à la propriété.

En revanche, carte blanche aux résidences secondaires, aux investissements locatifs et autres locations saisonnières.

A ce rythme-là, nous devons bientôt rebaptiser notre commune pour l'appeler, pourquoi pas HyèresBnB ?

D'ailleurs, la transition est toute trouvée avec mon prochain sujet, celui qui nous rassemble depuis près de 13 ans que le CIL existe : L'urbanisation de la ZAC des Rougières.

Suite à notre dernière AG, la CAA de Marseille a rejeté notre recours contre le PLU le 2 juillet 2020. En substance, la CAA nous explique que les études seront faites plus tard et il n'y a donc pas de raison de s'inquiéter à ce stade de l'élaboration du PLU. Dans la logique qui est la nôtre, on avait plutôt tendance à penser qu'on faisait les études d'abord et qu'on définissait ensuite les projets.

Mais visiblement on se trompe, à en croire la mairie, le TA et la CAA.

Alors, continuons allégrement à mettre la charrue avant les bœufs et ne nous étonnons pas ensuite si des trous béants de plusieurs mètres surgissent ici ou là, comme ce fut par exemple le cas à la Bayorre le 13 décembre 2021 où la voirie s'est partiellement effondrée en sortie de la zone de stationnement des nouvelles constructions. Quelles études de sol avaient été menées avant d'autoriser la construction des Jardins de la Bayorre ? Mais je n'en dirais pas plus afin de ne pas interférer avec le CIL de la Bayorre à qui la situation ne semble apparemment pas poser de problème, vu leur mutisme sur le sujet..

Pour revenir à présent sur notre recours contre le PLU, nous nous sommes pourvus en cassation en septembre 2020, et avons même obtenu l'aide juridictionnelle totale de la part du conseil d'Etat.

C'était pour nous plutôt de bonne augure pour la suite de la procédure car notre dossier avait été examiné au préalable par des avocats du Conseil d'Etat. Ils n'allaient pas investir dans un canard boiteux, sachant que la procédure coûte près de 4000 €. Mais contre toute attente, la chambre d'admission du Conseil d'Etat déclara notre recours non admissible le 7 juillet 2021.

Nous sommes donc restés à l'antichambre du CE et la procédure s'est terminée pour nous en queue de poisson. ***Le PLU hyérois était donc purgé de tout recours.***

La municipalité « GIRAN1 » avait fait passer son PLU. Il restait maintenant à « GIRAN2 » de le faire appliquer.

Et avec 8850 logements prévus en seulement 10 ans, nous n'en sommes qu'au début du bétonnage de notre commune.

Parallèlement à cela, nous avons écrit un an plus tôt, le 14 août 2020 très exactement, un courrier à la Ministre de la Transition Écologique, Barbara POMPILI, en mettant en copie le Préfet et la Députée du Var Cécile MUSCHOTTI, à l'origine de la proposition de création d'un Défenseur de l'Environnement.

Le courrier s'intitulait « *Chronique accablante d'une ville varoise livrée à la bétonisation* ». Nous n'avons jamais eu la moindre proposition de RDV, la moindre réponse, ni même le moindre accusé de réception.

Et je rejoins donc ici l'analyse de Jean-Pierre GIRAN sur la schizophrénie de l'Etat, mais pas pour les mêmes raisons, vous vous en doutez bien...

Le 17 décembre dernier, vous aurez peut-être constaté que le conseil municipal a voté une convention avec l'Etablissement Public Foncier pour la maîtrise foncière des terrains de la ZAC des Rougières.

C'est certainement la première avancée positive en 8 ans...

Car la signature de cette convention permet d'assurer la transparence de l'acquisition des terrains, ce qui était loin d'être évident dans le 1er projet 100% privé.

Concernant le nombre de logements, la voilure a été apparemment réduite et la convention donne un objectif de 780 logements, contre 1258 logements dans le précédent projet de VINCI. Mais aucune étude (routière, pluviale,...) ne permet aujourd'hui encore de démontrer que ce nouveau chiffre de 780 logements est viable.

Sans doute que la technique du doigt mouillé a une nouvelle fois été utilisée...

Quant aux 15% max. d'emprise au sol, promis par le maire lors de la réunion publique du 1er mars 2017 et réaffirmé depuis lors de chacune de nos AG, ils ne sont toujours pas « gravés dans le marbre » comme il s'y était engagé.

Et la révision du PLU, qui permettrait de le faire, n'est visiblement pas d'actualité non plus, malgré toutes les révisions partielles qui ont eu lieu depuis.

Pourquoi, me direz-vous, est-il important que ces 15% soient inscrits dans le PLU ?

Tout simplement parce que, en plus des 780 logements prévus, si le chiffre est respecté bien sûr, des commerces, des bureaux, des hôtels, une maison de retraite et d'autres équipements publics pourront réglementairement être également construits ; amplifiant les problèmes de circulation et d'imperméabilisation des sols déjà existants.

C'est pourquoi nous avons pris au sein du CA la décision d'engager un nouveau recours gracieux à l'encontre de cette délibération. Nous n'avions pas pour but de bloquer la convention, loin de là, mais plutôt de rappeler au maire ses engagements sur les 15% d'emprise au sol. Nous lui avons donc demandé de retirer sa délibération et de la représenter en CM, une fois la convention mise à jour avec les 15%. En effet, quitte à préciser dans la convention les 780 logements prévus, autant y ajouter les 15% d'emprise au sol.

Mais le maire ne retira pas sa délibération et j'eus même la désagréable surprise d'être nommément cité en CM ; le maire me faisant à titre personnel un procès d'intention.

Je cite :

« Lorsqu'ils veulent ennuyer, ils font des recours. C'est pathétique, d'autant plus qu'IL (c'est moi) m'avait envoyé le recours à partir du mail d'un blog bien connu, ce qui me paraissait un problème de recevabilité, mais je n'ai pas insisté ».

Pour avoir enfin aujourd'hui la possibilité de lui répondre publiquement, je tiens tout d'abord à préciser que le recours n'est pas un moyen d'ennuyer nos élus, ni même un sport local comme cela a souvent été reproché par le maire.

C'est à la fois un droit et un moyen de contrôle externe de la légalité d'un acte administratif. Et donc pour moi un garde-fou précieux.

Par exemple, si Roger VIALE et le CIL n'avaient pas fait le recours contre le permis de construire Green Park, aurions-nous su que le permis était illégal ? Quant au recours envoyé apparemment à partir du mail d'un blog bien connu, comme l'affirme de manière péremptoire le maire, voici le courrier en RAR que j'ai envoyé (...) et qui démontre malheureusement que le maire n'est plus à une contre-vérité près en conseil municipal.

Dès lors, comment pouvons-nous lui faire confiance pour les 15 % d'emprise au sol, sachant qu'ils ne sont même pas actés dans le PLU ?

Si j'étais promoteur et que j'achetais à prix d'or un terrain avec un droit à bâtir de 35% sur 29 hectares, pourquoi devrais-je me contenter de 15 % seulement ?

Et, si on pousse le raisonnement un peu plus loin, si le permis que j'ai déposé avec 35% d'emprise au sol, parfaitement conforme à l'actuel PLU, était refusé par le service de l'Urbanisme, ne suis-je pas certain de gagner ensuite au Tribunal Administratif ?

Vous avez donc un ordre d'idées des interrogations qui subsistent encore au sein de notre CIL quant au règlement du PLU.

Venons-en maintenant à notre seule victoire, certes une victoire à la Pyrrhus mais une victoire quand même...Le permis de construire Green Park.

Depuis notre dernière AG et le rejet de notre recours devant le TA, nous avons été orientés par erreur vers la CAA de Marseille. Cette petite erreur du greffe du TA de Toulon nous aura coûté la modique somme de 1500 € d'honoraires d'avocats puisque nous avons dû déposer notre requête d'appel avant que la CAA de Marseille ne se déclare incompétente et nous renvoie vers le CE.

Au CE, notre avocat était Me MEGRET, dont les honoraires ont été intégralement réglés par notre vice-président d'honneur, Roger VIALE.

En janvier 2021, comme pour le PLU, notre recours a été finalement déclaré non-admissible par la chambre d'admission du CE. Nous avons échoué tout près du but...

Fin de la procédure, VINCI peut désormais bétonner en toute impunité à la lisière d'Olbius Riquier sur un emplacement réservé initialement prévu pour son extension, malgré l'avis du rapporteur public qui, sur le fond jugeait le permis illégal.

Notre lettre ouverte au maire, publiée le 7 septembre 2019 dans VM, est restée lettre morte ; Et même s'il est, en tant que premier magistrat de la commune, garant de la légalité. L'Etat doit également endosser sa part de responsabilité sur ce dossier car la loi ELAN (acronyme qui signifie loi pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 16 octobre 2018, a pour but assumé de faciliter la construction de nouveaux logements.

Elle durcit donc notablement les conditions d'intérêt à agir des associations de défense.

Mais pour réduire le délai des recours administratifs, nous aurions préféré que le gouvernement augmente le nombre de magistrats et le budget de la Justice plutôt que de durcir les conditions d'intérêt à agir des associations de défense.

Désormais, grâce à la loi ELAN, combien de permis illégaux sont délivrés, faute de recours admissible ? Pourtant, si la légalité était le bien de tous, n'importe quel citoyen n'aurait-il pas intérêt à attaquer un permis illégal ?

Parallèlement à la procédure au TA, souvenez-vous également que nous avons été assignés par Vinci au TGI (devenu entre-temps TJ) qui nous réclamait près de 270 000 € de dommages et intérêts.

Là encore, c'est Roger VIALE qui a intégralement pris en charge les honoraires d'avocat. A l'époque, un peu à la manière d'une organisation criminelle italienne, nous avons, Roger VIALE et moi-même, été menacés par le directeur départemental de Vinci Immobilier Résidentiel, Olivier GIRARDEAU.

Le 13 décembre 2021, le TJ de Toulon rendait son jugement, déboutant Vinci Immobilier de toutes ses demandes. **Victoire !!!** Ou presque...

Nous ne serons donc finalement pas endettés sur plusieurs générations comme nous l'avait pourtant promis Olivier GIRARDEAU, l'ex DG de Vinci devenu entre-temps co-gérant du Castel Bay à l'Almanarre (sept. 2021).

Satisfaction supplémentaire pour notre CIL : VINCI, le géant du BTP, a dû nous régler 1000 € de frais de procédure. Ces 1000 € qui ont été répartis entre Roger VIALE et notre avocat ; le CIL qui n'avait pas participé financièrement au recours s'étant contenté de réclamer l'euro symbolique.

Mais, c'est une victoire à la Pyrrhus, car Vinci Immobilier Résidentiel peut maintenant construire en toute impunité 165 logements. Vous ne pouvez pas avoir raté les deux grues de Vinci qui surplombent aujourd'hui le parc Olbius Riquier ? Et peut-être avez-vous aussi déjà été bloqués par les tentatives des poids lourds pour prendre le virage de la contre-allée de l'avenue Ambroise Thomas ?

C'est désormais sur le parking de la piscine qu'ils font demi-tour, faute du dégagement nécessaire pour le braquage, argument que nous mettions d'ailleurs en avant, parmi tant d'autres, dans notre recours initial.

Et, si on ajoute les 22 futurs logements sur les terrains de M. MARRO et de Mme RICCI et les 46 logements prévus bientôt juste en dessous de la pharmacie Olbia, sur le terrain de la maison qui sera bientôt démolie, on arrive au chiffre surréaliste de **233 nouveaux logements** qui déboucheront tous sur la contre-allée de l'avenue Ambroise Thomas.

Imaginons alors, les conditions de stationnement aux abords du parc Olbius Riquier sachant par exemple que pour les 46 logements prévus près de la pharmacie, il n'y aura que 56 places de stationnement. Alors qu'il en faudrait 36 de plus selon nous pour ce seul projet.

Dans ces conditions, pourvu qu'il n'y ait pas un jour un accident grave à la sortie du Parc.

Avant de laisser la parole à François CAMACHO pour son rapport financier, rapidement quelques dates qui ont marqué la vie de notre quartier ces deux dernières années.

- 5 mai 2020 : Agression par deux SDF du gérant du tabac presse L'imprévu et de sa belle-mère de 88 ans, fort heureusement sans gravité.
- 20 juin 2020 : Annulation de notre fête de quartier dans le contexte COVID 19.
- 25 juin 2020 : Dernier meeting de campagne sur FB de Jean-Pierre GIRAN où il n'hésitait pas à déclarer, devant une assemblée acquise à sa cause, que « *le CIL du quartier des Rougières ferait mieux de réfléchir et que cela leur ferait sans doute du bien* ».

Les relations entre notre CIL et le maire s'annonçaient donc déjà, à l'époque, quelque peu houleuses à l'aune de son 2^{ème} mandat...

- Juillet 2020 :
 - Mise en place d'un réseau d'entraide pendant le COVID, consistant à aider nos voisins les plus fragiles dans leurs courses alimentaires.
 - Nombreux appels et mails à la mairie pour signaler les barbecues à ciel ouvert du Fort Macany (barbecues/mégots/incendie 2009)
- Aout 2020 : Fermeture du dépôt vente de la boulangerie GASTALDI, prochainement remplacé par un restaurant de sushis à qui nous souhaitons bonne chance.
- 5 septembre 2020 : Au forum des associations, le maire tourne les talons devant notre stand, sans même nous saluer.
- 7 avril 2021 : Réunion de quartier avec les services municipaux et l'adjoint en charge des CIL.

A l'ordre du jour pêle-mêle : stationnement, zone bleue, marquage au sol, propreté, poubelle devant la poste, bornes anti-moustiques, canal Jean Natte, schéma directeur de ruissellement au sud de la voie Olbia (aux abonnés absents depuis 8 ans), bruit des chaudières de la piscine, projet de panneaux photovoltaïques et espaces verts dans le quartier.

- 13 juillet 2021 : Notre demande de subvention 2021 est refusée par la mairie.
- 24 juillet 2021 : Les gens du voyage s'installent sur les terrains de la ZAC des Rougières
- 23 septembre 2021 : Fermeture du gymnase des Rougières, pour des problèmes de stabilité du bâtiment. Nos enfants se retrouvent donc jusqu'en 2025 dans le meilleur des cas, sans aucun complexe sportif couvert à proximité leur permettant de pratiquer leurs cours d'EPS par temps de pluie.
- Février 2022 : Suite au changement de présidence du groupement des CIL, où le président du CIL de la Bayorre a succédé à la présidente du CIL des quartiers Est, notre CA s'est interrogé sur la pertinence d'y ré-adhérer.

Nous avons finalement fait le choix de ne pas le faire tout d'abord parce que nous ne nous étions jamais aperçus que nous en étions partis !

Ensuite, pour garder notre liberté de parole, et SURTOUT pour que notre voix ne soit pas noyée dans la masse d'intérêts locaux qui, si on les ajoute, ne nous semble pas s'additionner pour former l'intérêt général.

Avant de conclure, je voulais souligner le travail de Brigitte Viort, membre du conseil d'administration du CIL, qui est chargée depuis avril 2021, des relations avec la commune et notamment des espaces verts.

Permettez-moi de citer Paolo COELHO, qui écrivait « *Ne vous découragez pas. C'est souvent la dernière clé du trousseau qui ouvre la porte* ».

Alors, ne baissons pas les bras et continuons à mener tous ensemble notre combat, en espérant qu'à la fin notre dernière clé soit finalement la bonne. La clé des champs, évidemment...

Je porte aux voix mon rapport moral et à l'issue de l'intervention du Trésorier, je répondrais à vos questions.

Le rapport moral est adopté par l'assemblée moins une abstention (Philippe Sarramea).

2 - Rapport financier

Notre trésorier, François Camacho, présente la trésorerie du CIL.

RAPPORT FINANCIER 2020 C.I.L. DES ROUGIERES

Compte d'exploitation

POSTES	DEPENSES	RECETTES
Cotisation C.A.		130,00 €
Cotisation Copropriétés		1 311,00 €
Cotisation ASL		243,00 €
Cotisation Individuelles		100,00 €
Interets C.C et Livret A		22,42 €
Subvention		400,00 €
Dons (<i>dont cagnotte leetchi</i>)		1 523,20 €
Frais administratifs	168,60 €	
Frais postaux	15,65 €	
Site Internet	201,86 €	
Frais de réunion (A.G., C.A.)	41,16 €	
Frais divers	105,80 €	
Assurance	72,87 €	
	605,94 €	3 729,62 €
Résultat d'exploitation courante =		3 123,68 €
resultat d'exploitation courante =		3 123,68 €
Assurance 2021 réglée	76,12 €	
Résultat d'exploitation =		3 047,56 €
Bilan		
POSTES	ACTIF	PASSIF
Report 2019		
Livret A		3 322,37 €
Compte courant		1 237,18 €
Comptes Bancaires au 31/12/2019		
Livret A	4 445,57 €	
Compte Credit Agricole	3 161,54 €	
Totaux =	7 607,11 €	4 559,55 €
Résultat de l'exercice =		3 047,56 €
Solde au 31 / 12 / 2020 =	7 607,11 €	

Le rapport financier 2020 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

RAPPORT FINANCIER 2021 C.I.L. DES ROUGIERES		
Compte d'exploitation		
POSTES	DEPENSES	RECETTES
Cotisation C.A.		100,00 €
Cotisation Copropriétés		1 113,00 €
Cotisation ASL		243,00 €
Cotisation Individuelles		0,00 €
Interets C.C et Livret A		22,44 €
Subvention		0,00 €
Dons		90,00 €
Frais administratifs	234,00 €	
Frais postaux	0,00 €	
Site Internet	220,71 €	
Frais de réunion (A.G., C.A.)	0,00 €	
Frais divers	0,00 €	
Assurance	0,00 €	
	454,71 €	1 568,44 €
Résultat d'exploitation courante =		1 113,73 €

Résultat d'exploitation =		1 113,73 €
<i>Bilan</i>		
POSTES	ACTIF	PASSIF
Report 2020		
Livret A		4 467,78 €
Compte courant		3 139,33 €
Comptes Bancaires au 31/12/21		
Livret A	4 467,80 €	
Compte Credit Agricole	4 253,04 €	
Totaux =	8 720,84 €	7 607,11 €
Résultat de l'exercice =		1 113,73 €
Solde au 31 / 12 / 2021 =		8 720,84 €

Le rapport financier 2021 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

3 - Budget prévisionnel

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022			
RECETTES		DÉPENSES	
Cotisation CA	100,00€	FONCTIONNEMENT	
Cotisations Copropriétés	1 311,00€	Assurance 2022	80,00 €
Cotisations ASL	243,00€	Fournitures	330,00 €
Cotisations Individuelles	0,00€	Frais postaux	55,00 €
Intérêts livret A	40,16€	Site Internet	250,00 €
TOTAL recettes=	1 694,16€	Frais de réunion CA, AG	300,00 €
Subventions	0,00€	Total fonctionnement (A)	1 015,00 €
		ACTIONS / PROMOTIONS	
		Adhésions externes	0,00 €
		Locations de salle	200,00 €
		Fête des voisins	400,00 €
		total actions (B)	600,00 €
total recettes exploitation	1 694,16€	A + B =Total général exploitation	1 615,00 €
AVOIRS AU 31/12/2021		Dépenses exceptionnelles	
Livret A =	4 467,80 €	Provision condamnation recours	2 000,00 €
Compte courant =	4 253,04 €	Réserves	6 800,00 €
TOTAL	10 415,00 €	TOTAUX =	10 415,00 €

Le budget prévisionnel 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4 - Montant des cotisations

Le trésorier rappelle le montant des cotisations annuelles :

- 3€ / lot
- 10€ / maison individuelle

La décision de ne pas revenir pour l'instant aux précédentes cotisations (1€ par lot et 6 € par maison individuelle) a été prise en CA afin de pouvoir faire face aux dépenses d'éventuels futurs recours (8 à 10.000 € / recours).

Le montant des cotisations, soumise au vote est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

5 - Vote du Quitus

A l'unanimité, le quitus est donné à l'association pour l'exercice 2020-2022,

6 - Fonctionnement du compte bancaire du Crédit Agricole

A l'unanimité, l'assemblée générale autorise le président et le trésorier à faire fonctionner les comptes bancaires de l'association.

7 - Renouvellement des membres du CA

Suite à l'appel à candidature dans la convocation à l'AG, le CA n'a reçu qu'une seule candidature : celle de Patricia Pico, ancien membre du CA qui s'en était retirée en raison de son implication dans la campagne des élections municipales.

Le renouvellement des 12 membres actuels du CA (Reynold Ignace, Jean-Pierre Lambicchi, Roger Viale, Jean-Jacques Gastaldi, Annie Côme, François Camacho, Anne Bogart, Brigitte Viort, Martine Janiaud, Françoise Bonnet, Georges Côme et Thierry Tessore) et la candidature de Patricia Pico sont soumis au vote :

Accord à l'unanimité des présents et représentés.

L'élection du nouveau bureau aura lieu lors du prochain conseil d'administration.

8 - Questions diverses

- M. Lebail, résident du Ravel explique avoir été verbalisé (35€ majorés à 135 €) pour « **dépassement de ligne blanche rue Edouard Branly** » à l'aide de la caméra de vidéosurveillance située de l'autre côté de la rue, sur le trottoir de l'avenue Ambroise Thomas. Ce qui paraît surprenant puisqu'il n'y a aucune ligne blanche dans cette rue, ni aucun panneau indiquant la vidéo-verbalisation. Dans la discussion, nous apprenons qu'une autre personne du CIL ainsi que plusieurs postiers ont également été verbalisés pour non respect du « STOP » au bout de la rue Branly. Il est donc convenu que le CIL écrive au Maire afin de réclamer des explications sur cette vidéo-verbalisation et sur l'absence de panneau de signalisation.

- Philippe Sarramea demande des explications sur l'absence d'élus municipaux à l'AG. Le Président lui explique qu'une invitation a pourtant bien été envoyée, certes tardivement (72h plus tôt), mais dans un contexte de réservation de salle « au dernier moment » (10 jours avant), en fonction des créneaux proposés par le collège. Parmi les 33 élus de la majorité, aucun n'a trouvé le temps de participer à notre AGO. Le Président s'engage à transmettre à Philippe Sarramea le mail d'invitation au Maire et aux élus (*ce qui fut fait le soir même de l'assemblée*).

- Eliane Simeonian s'inquiète de la possible interférence entre la présidence du CIL et le journal « le gabian déchainé » dont Reynold Ignace est un des rédacteurs. François Camacho explique que les différents entre notre CIL et le Maire sont antérieurs à la parution de ce journal. Reynold précise à son tour qu'il était démissionnaire de son poste de président, candidat à sa réélection mais qu'il n'a pas participé au vote (*et n'était même pas présent en CA*). Le CA a jugé bon de maintenir sa position en raison de sa parfaite connaissance des dossiers en cours.

- 4 autres questions abordées devront être traitées par le CIL :
 - La réfection des passages piétons de la rue Branly et l'aménagement des trottoirs côté Sud
 - La dangerosité de la rue Soldat Macri. Stéphanie Lovy demande la mise en place de bandes rugueuses. Un courrier sera envoyé en ce sens à la mairie et nous en profiterons pour signaler une nouvelle fois les nombreux camions de BTP qui continuent visiblement à déverser des gravats au fond d'une des impasses du chemin des Rougières, malgré les constats de la Police Municipale. Ces poids lourds remontent ensuite le chemin du Soldat Macri et sont souvent bloqués par les bus scolaires en sens contraire.
 - Les nuisances sonores du bar « Le Brew » sont évoquées par les riverains du chemin des Rougières. Le président rencontrera les gérants pour essayer de trouver un terrain d'entente.
 - Le stationnement gênant et récurrent de camions (parfois même municipaux) et autres véhicules devant l'entrée du Grand Trianon/Les Hespérides, pour se rendre au bureau de tabac/presse, empêchent la visibilité à gauche, au stop de la rue Branly et occasionnent des « stops glissants », sources de nombreuses verbalisations.

L'Assemblée générale ordinaire est clôturée à 20 heures par le Président.

Elle est suivie par un apéritif dînatoire, à l'occasion de la fête des voisins.

Reynold IGNACE/ Président



Annie CÔME/Secrétaire



